

REGLEMENT

OPERATION UPGRADE *(English version below)*

1. Descriptif de l'opération

UPGRADE c'est une bourse de 500€ délivrée par l'ESC Clermont Business School pour aider les étudiants à financer en partie leur prochaine expérience à l'étranger (frais de voyage, de visa, de séjour, etc.)

2. Objectif de l'opération

Parce que l'envie, l'enthousiasme et la détermination sont au cœur de ses valeurs, et parce qu'une expérience à l'étranger est un « plus » indéniable dans un parcours de formation, l'Ecole a l'ambition, via l'opération Upgrade, de permettre à ses étudiants notamment qui ont été privés de cette expérience depuis un an et mettre en œuvre de nouveaux projets de mobilité pour préparer demain.

3. A qui s'adresse l'opération

UPGRADE s'adresse aux étudiants de l'ESC Clermont inscrits de manière régulière dans les programmes Bachelor ou Master Grande Ecole pendant l'année académique 2020-2021.

Les étudiants internationaux inscrits dans ces programmes dans le cadre d'un accord de partenariat avec une institution partenaire de l'ESC Clermont ne sont pas concernés par cette opération.

Les étudiants ne peuvent bénéficier qu'une seule fois de la bourse UPGRADE, même dans le cas de départs multiples.

4. Quels types de départ donnent droit au versement de l'aide

Pour pouvoir bénéficier de la bourse UPGRADE, les étudiants concernés doivent prévoir un départ pour une durée minimum de 2 mois et s'organiser pour :

- Suivre un semestre ou une année complète en Double Diplôme chez un partenaire universitaire de l'École pendant les périodes de départs prévus par le programme de l'étudiant (3ème année Bachelor, MGE2, année de césure pendant le MGE et MGE3)
- Suivre un semestre ou une année complète en Double Diplôme dans une université ou établissement non-partenaire pendant une année de césure (Bachelor ou MGE)
- Réaliser un stage ou travailler à l'étranger
- Partir en mission humanitaire à l'étranger
- Concrétiser un projet personnel (Tour du monde, Trek, ...) à l'étranger

Il n'y a pas de contrainte concernant la destination sélectionnée par l'étudiant. Cependant, aucun départ dans le pays d'origine ou de résidence de l'étudiant ne pourra être accepté dans le cadre de l'opération UPGRADE.

5. Durée de validité de l'opération

Pour pouvoir bénéficier de la bourse de 500€, le départ à l'étranger des étudiants doit se faire au cours de l'année 2021 ou 2022, ou bien être validée avant le 31 décembre 2022 pour les départs en Université partenaire pendant le S2 de l'année 2022-2023.

Les étudiants ayant effectué un départ à l'international dans une Université partenaire au cours de l'année 2020-2021 (S1 et/ou S2 et Double Diplôme) peuvent bénéficier de cette bourse.

6. Modalité de l'opération

6.1. Procédure de candidature

La candidature pour l'opération UPGRADE doit se faire en 2 temps :

- Avant le 30 juin 2021 : Les étudiants doivent déposer une intention de départ sur le site internet dédié à l'opération : <http://esc-clermont.fr/upgrade>
- Cette intention n'engage pas définitivement les étudiants mais elle est indispensable pour pouvoir prendre part à cette opération. Les étudiants qui envisagent un départ à l'international doivent impérativement déposer une intention même si leur projet de départ n'est pas encore abouti avant le 30 juin 2021.

A la suite du dépôt de l'intention, les étudiants seront invités à transmettre, sur une plateforme dédiée, leur CV en anglais et enregistrer un court entretien filmé exprimant leur projet de mobilité et leur motivation pour ce projet.

6.2. Evaluation de la candidature

Une à deux fois par mois (périodicité à définir en fonction du nombre de dossiers déposés), un jury se réunira pour examiner la validité des candidatures. Ce jury sera composé de :

- Isabelle Comon, Directrice des Etudes,
- Sébastien Douaillat, Directeur des Programmes Masters,
- Etienne Duboisset, Responsable Relations Entreprises,
- Audrey Esteves, Responsable des Relations Internationales,
- Pauline Martinez, Content Manager,
- Anne Pats, Directrice des Programmes Bachelors,
- Adam Roussy, Responsable vie Etudiante et Associative

6.3. Notification de la sélection pour l'opération

Après validation, les projets conformes recevront une confirmation de la part d'Audrey Esteves par email (adresse email de l'ESC Clermont.)

7. Versement de l'aide

7.1. Justificatifs à fournir

Afin de bénéficier de la bourse de 500€, les étudiants devront fournir leur RIB. Dans le cadre d'un départ à l'international inclus dans le cursus de l'étudiant (départ en Université partenaire en Double Diplôme ou en semestre, départ en stage pendant les périodes de stages prévues par le programme) aucun justificatif supplémentaire ne sera demandé. Cependant, pour tout autre départ effectué en dehors du cursus ESC, les étudiants devront également fournir un justificatif de départ tel que :

- Billets d'avion,
- Contrat de travail,
- Lettre d'acceptation pour une formation.

7.2. Date du versement

L'ESC Clermont s'engage à verser l'aide de 500€ dans les 15 jours suivant le départ des étudiants sélectionnés dans le cadre de l'opération UPGRADE et ayant fourni tous les documents nécessaires (RIB et justificatifs de départ le cas échéant).

UPGRADE

RULES OF OPERATION

1. Description of the UPGRADE scheme.

UPGRADE is a 500€ grant which is awarded by the ESC Clermont Business School. The objective of this award is to help students finance an international experience abroad (cost of travel, visa, accommodation etc.) and ultimately enhance their CVs with this experience.

2. Main objectives of the scheme

Enthusiasm, motivation, and determination are an integral part of our values at the ESC Clermont BS. Getting experience abroad is an undeniable asset to a student's training. We are therefore committed to making this experience possible for students who had to forgo any opportunities to travel during the past year and enable them to develop vision and invest in new projects for mobility to be better prepared for tomorrow.

3. Who is eligible for the UPGRADE award?

The UPGRADE scheme is for ESC Clermont BS students enrolled in either the Bachelor or the Master Grande Ecole Programme during the 2020-2021 academic year.

International students enrolled in these programs as part of an exchange agreement with one of our partner institutions are not eligible for this scheme.

Students may only receive the UPGRADE grant once (in the case of more than one experience abroad)

4. What kind of mobility is included in the award scheme?

To be eligible for the award, the experience should last a minimum of 2 months and should include one of the following projects:

- A semester abroad or a full-year Double Degree programme at one of the School's partner universities as an integral part of the student's degree programme (final-year bachelor, MGE 2 or a gap-year between the MGE2 and MGE3)
- A semester or a full year in a Double Degree programme at a non-partner university or institution during a gap-year (bachelor and master's programmes)
- An internship or work abroad
- A humanitarian mission abroad
- A personal project (world tour, trek, etc.) abroad

There are no limitations regarding the country of destination, however, travel to a student's home country will not be accepted as part of the UPGRADE scheme.

5. Duration of the operation

To obtain the 500 € award, the experience abroad must take place during the course of 2021 or 2022 or at least be validated before the 31st December 2022 if the period of study will take place during the second semester of the 2022-2023 academic year.

Students who have already carried out a period of study abroad during the 2020-2021 academic year (S1 and /or S2 or a double degree) will be able to apply for the award retrospectively.

6. Operational rules

6.1. Application Procedure

The application for the UPGRADE operation will be made in two stages:

- Before June 30, 2021: Students should register on the following website: <http://esc-clermont.fr/upgrade>
- This registration is not binding, and the student is not committed to finalizing the project at this point. However, this step is compulsory for all candidates. Any student interested in carrying out an experience abroad should make sure that they are registered for the scheme, even if they still have not finalised their project by before the deadline on 30th June 2021.

After registration, students will be invited to upload their CV in English on to the platform and record a short, filmed interview, providing details of their mobility project as well as their motivations.

6.2. Selection Procedure

Once or twice a month (the frequency will be defined depending on the number of applications), a selection committee will meet to review and validate the applications. The committee will include the following staff members:

- Isabelle Comon, Director of Studies,
- Sébastien Douaillat, Director of the master's Program
- Etienne Duboisset, Director of Company Relations
- Audrey Esteves, Director of International Relations
- Pauline Martinez, Content Manager
- Anne Pats, Director of the Bachelor Program
- Adam Roussy, Director of Associations and Student Activities.

6.3. Notification of Awards

As soon as a project has been validated by the selection committee, candidates will be notified of the decision by email by Audrey Esteves (School email address).

7. Award payment

7.1. Documents to be provided

To receive the 500 € award, students will be asked to provide a RIB (Bank Account Information to receive the grant by bank transfer).

If the project is part of an exchange program which is an integral part of the student's study program at the ESC Clermont BS, no other document will be required. Otherwise, one of the following documents should be provided as proof:

- Flight tickets
- Work contract
- Official Acceptance letter (study program)

7.2. Date of Bank Transfer

ESC Clermont BS will pay the 500€ grant within the first 15 days of the student's departure. Students must have provided all the necessary documents (RIB and proof of departure if required)